



FORMATION AMBITION 2020

Mandat du sous-groupe 3.2 **« Formations sanitaires et sociales »**

Pilotage

Président : Monsieur Philippe FOURNIÉ, Vice-président du Conseil régional du Centre en charge des formations sanitaires et sociales et de la santé

Rapporteur : Monsieur Pierre-Marie DETOUR, Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de la Santé du Centre

Technicien Conseil régional : Alain ROBIN, chargé de missions au sein de la Direction des formations sanitaires et sociales du Conseil régional du Centre

Problématique

La formation dans le secteur sanitaire et social s'inscrit dans un champ d'activité particulièrement complexe. En effet, elle est à la croisée de deux défis majeurs pour la région : l'aménagement du territoire et la qualité de service rendue aux usagers. Elle comporte un volet quantitatif pour répondre aux besoins de renouvellement des personnels et faire face aux nouveaux besoins, dans un contexte sur lequel pèse fortement le problème de la solvabilité. Mais elle revêt aussi un volet qualitatif afin de répondre à l'évolution des métiers dans leurs différentes composantes (techniques, humaines, organisationnelles). La formation tout au long de la vie prend là un sens tout particulier comme en atteste le développement rapide de la validation des acquis de l'expérience (VAE) dans ce secteur.

Objectifs

Le groupe de travail a pour objet :

- de faire le bilan des actions et avancées permises par le partenariat régional des acteurs, notamment à travers le schéma des formations sanitaires sociales ou encore le plan des métiers.
- d'éclairer les acteurs sur les évolutions territoriales possibles en matière d'emploi dans le secteur sanitaire et social à l'horizon 2020, face aux mutations démographiques et socio-économiques à l'œuvre en région Centre.
- d'appréhender les évolutions que doit connaître l'appareil régional de formation du secteur et social dans ce contexte, et de faire des propositions d'orientation, d'action et/ou d'expérimentations pour le faire évoluer de façon partenariale.
- de se saisir des éléments conjoncturels qui nécessitent d'être pris en compte de manière partenariale (la réforme bac pro 3 ans pour le secteur sanitaire et social, la mise en place d'un CFA social, etc.).